

Les garanties du contrat La Complémentaire Santé Société Générale

	Initiale	Essentielle	Confort	Optimale
Hospitalisation				
Forfait journalier Hospitalier*	Frais réels sans limitation de durée	Frais réels sans limitation de durée	Frais réels sans limitation de durée	Frais réels sans limitation de durée
Honoraires (secteur conventionné ou non)	100% BRSS ⁽¹⁾ 100% BRSS ⁽²⁾	100% BRSS ⁽¹⁾ 100% BRSS ⁽²⁾	100% BRSS ⁽¹⁾ 100% BRSS ⁽²⁾	300% BRSS ⁽¹⁾ 200% BRSS ⁽²⁾
Frais de séjour en secteur conventionné et non conventionné (y compris maison de repos)	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	200% BRSS
Transport remboursé par le RO	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Chambre particulière	-	-	-	+70€ / jour / assuré Dans la limite de 30 nuitées par année d'adhésion ⁽⁴⁾
Lit Accompagnant (quel que soit l'âge)	-	-	-	+30€ / jour / assuré Dans la limite de 30 nuitées par année d'adhésion ⁽⁴⁾
Exonération des cotisations	Oui	Oui	Oui	Oui
Soins courants				
Honoraires médicaux				
- Généralistes	100% BRSS ⁽¹⁾ 100% BRSS ⁽²⁾	100% BRSS ⁽¹⁾ 100% BRSS ⁽²⁾	175% BRSS ⁽¹⁾ 150% BRSS ⁽²⁾	250% BRSS ⁽¹⁾ 200% BRSS ⁽²⁾
- Spécialistes	100% BRSS ⁽¹⁾ 100% BRSS ⁽²⁾	100% BRSS ⁽¹⁾ 100% BRSS ⁽²⁾	225% BRSS ⁽¹⁾ 150% BRSS ⁽²⁾	300% BRSS ⁽¹⁾ 200% BRSS ⁽²⁾
Honoraires paramédicaux	100% BRSS ⁽¹⁾ 100% BRSS ⁽²⁾	100% BRSS ⁽¹⁾ 100% BRSS ⁽²⁾	175% BRSS ⁽¹⁾ 150% BRSS ⁽²⁾	250% BRSS ⁽¹⁾ 200% BRSS ⁽²⁾
Analyses et examens de laboratoire	100% BRSS	100% BRSS	175% BRSS	250% BRSS
Matériel médical	100% BRSS	100% BRSS	175% BRSS	250% BRSS
Médicaments				
- Dont le service médical rendu majeur ou important	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
- Dont le service médical est classé modéré	30% BRSS***	30% BRSS***	100% BRSS	100% BRSS
- Dont le service médical est classé faible	15% BRSS***	15% BRSS***	100% BRSS	100% BRSS
- Prescrits mais non remboursés	-	-	75€ / an	100€ / an
Dentaire				
Soins et prothèses 100% santé		FR	FR	FR
Soins	100% BRSS	100% BRSS	175% BRSS	250% BRSS
Prothèses				
- Remboursées par le RO	-	100% BRSS	250% BRSS	400% BRSS
- Non remboursées par le RO	-	-	100€ / acte	100€ / acte
Orthodontie				
- Remboursées par le RO	-	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS
- Non remboursées par le RO	-	-	200€ / an	300€ / an
Implantologie, parodontologie	-	-	400€ / an	400€ / an
Plafond dentaire annuel	-	Pas de plafond	1 500 €	2 000 €
Aides auditives**				
Equipements 100% santé	-	FR	FR	FR

Autres équipements remboursés par le RO				
- Adulte	-	100% BRSS	950€ / 4 ans	1 700€ / 4 ans
- Enfant	-	100% BRSS	200% BRSS	200% BRSS
Bilan auditif	-	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Entretien	-	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Optique				
Equipements 100% santé	-	FR	FR	FR
Autres équipements optiques				
- Paire de lunettes avec 2 verres de classe a	-	50 €	200 €	420 €
- Paire de lunettes avec 1 verre de classe a et 1 verre de classe b	-	125 €	200 €	560 €
- Paire de lunettes avec 2 verres de classe b	-	200 €	200 €	700 €
- Paire de lunettes avec 1 verre de classe a et 1 verre de classe c	-	125 €	200 €	610 €
- Paire de lunettes avec 1 verre de classe b et 1 verre de classe c	-	200 €	200 €	750 €
- Paire de lunettes avec 2 verres de classe c	-	200 €	200 €	800 €
- dont forfait pour la monture	-	30€ max	100€ max	100€ max
Lentilles remboursées ou non par le RO	-	100% BRSS	100% BRSS + 200€ / an	100% BRSS + 350€ / an
Chirurgie de l'œil	-	-	150€ / an et / œil	300€ / an et / œil
Cure thermique				
Cure thermique remboursée par le RO	-	100% BRSS + 200€ / an	100% BRSS + 300€ / an	100% BRSS + 400€ / an
Prévention et Confort				
Actes de prévention dans le cadre du contrat responsable	-	Oui	Oui	Oui
Forfait Prévention non remboursée / Médecine Alternative	50€ / an	175€ / an	350€ / an	450€ / an
- Dont forfait automédication	30€ / an	30€ / an	30€ / an	30€ / an
- Bonus fidélité ⁽³⁾	-	+50€	+50€	+50€
Allocation Maternité / Adoption	-	100 €	200 €	300 €
Cotisation gratuite à partir du 3ème enfant***	Oui	Oui	Oui	Oui

⁽¹⁾ Praticiens (généralistes, spécialistes, radiologues, etc.) **ayant adhéré** aux Dispositifs de Pratiques Tarifaires Maîtrisées

⁽²⁾ Praticiens (généralistes, spécialistes, radiologues, etc.) **n'ayant pas adhéré** aux Dispositifs de Pratiques Tarifaires Maîtrisées

⁽³⁾ **Bonus Fidélité** : sur les formules 2, 3 et 4, un bonus de fidélité de 50€ sur le forfait Prévention / Médecine Alternative est offert à chaque bénéficiaire dès sa troisième année consécutive d'adhésion, renouvelé ensuite chaque année d'assurance

⁽⁴⁾ Pour toutes les adhésions signées à compter du 7 mai 2024 inclus, les garanties Chambre Particulière et Lit Accompagnant entrent en vigueur à l'issue d'un délai de six (6) mois d'adhésion

* Le forfait journalier hospitalier est couvert sur la base de 100% du tarif journalier fixé chaque année par la Sécurité sociale, hors Alsace-Moselle.

** Le remboursement de La Complémentaire Santé Société Générale s'entend comme un forfait couvrant jusqu'à deux appareils, soit un forfait pour les deux oreilles le cas échéant.

*** Dans la limite de trois enfants gratuits.

Société Générale Assurances est la marque commerciale de SOGECAP, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1.263.556.110 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 RCS Nanterre. Siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. SOCIETE GENERALE – Société Anonyme au capital de 1 003 724 927,50 EUR - 552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS

N° ADEME : FR231725_01YSGB

